

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

Salon de la chasse 2024

1. Le concours photos organisé par la FDC36 et l'ADCGG36 s'adresse à toute personne, photographe amateur, majeur ou mineur (avec assistance et autorisation des parents).
2. La participation à ce concours est gratuite.
3. Les photos au format 20x30 montées sous verre et avec accroche (couleur ou noir et blanc) doivent répondre aux critères des thèmes retenus.
4. Les participants au concours peuvent fournir au maximum deux photos par thème.
5. Les organisateurs se réservent le droit de ne pas accepter les photos qu'ils jugeront hors sujet.
6. Les photos seront exposées dans un espace réservé au concours.
7. Pour l'attribution du Prix du public, les visiteurs pourront enregistrer leurs votes auprès d'un membre de l'ADCGG36 sur l'espace du concours, du samedi 13 avril 10 heures au dimanche 14 avril 12 heures.
8. Le Prix du salon sera décerné par un jury présidé par le Président de la Fédération des Chasseurs de l'Indre.
9. La remise des prix aura lieu à 16 heures le dimanche 14 avril 2024 (les prix non retirés pourront l'être au siège de la Fédération à compter du lundi 15 avril 2024).

**Le Président de la FDC36,
Laurent GANDILLOT**



**Le Président de l'ADCGG36,
Xavier LEGENDRE**

